



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_017-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-017 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME
ADHÉSION AU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND LIBOURNAIS

2017-01-017 - 2/2

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_017-DE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du développement touristique et de l'urbanisme,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes du Brannais, de la Communauté de Communes du Sud Libournais et de la Communauté d'agglomération du Libournais au syndicat mixte Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais,

Vu les statuts dudit syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu l'article L.5211-41 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales qui précise que «L'ensemble des biens, droits et obligations de l'établissement public de coopération intercommunale transformé sont transférés au nouvel établissement public qui est substitué de plein droit à l'ancien établissement dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de l'acte duquel la transformation est issue. L'ensemble des personnels de l'établissement transformé est réputé relever du nouvel établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.»,

Vu l'article L.5216-7 I du Code général des collectivités territoriales qui dispose que «Lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération, par création de cette communauté, par fusion d'établissements publics de coopération intercommunale pour constituer une communauté d'agglomération ou par transformation d'un établissement public de coopération intercommunale en communauté d'agglomération, et que cette communauté est incluse en totalité dans le syndicat, cette création, cette fusion ou cette transformation vaut retrait du syndicat des communes membres de la communauté pour les compétences visées aux I et II de l'article L. 5216-5 que le syndicat exerce.»,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à **l'unanimité** (66 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire demande l'adhésion de La Cali au syndicat mixte Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_018-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-018 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**MODIFICATION DES STATUTS DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_018-DE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président, en charge du développement touristique et de l'urbanisme,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Libournais a compétence en matière d'aménagement de l'espace,

Vu l'article 79 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles instituant les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Considérant l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) au Pôle Territorial d'Équilibre du Grand Libournais,

Vu la délibération n°D45/2016 du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial du Grand Libournais approuvant la modification de ses statuts, notifiée le 13 décembre 2016 aux EPCI membres,

Monsieur le Président expose que, lors de son Comité Syndical du 12 décembre 2016, le Syndicat Mixte de Pays du Libournais a procédé à une modification de ses statuts, afin de tenir compte des évolutions institutionnelles liées à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale engendrant la transformation de plusieurs de ses Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents (fusion et extensions d'EPCI).

Par suite, il convient que les EPCI membres du Pôle d'Équilibre Territorial du Grand Libournais valident les statuts (annexés à la présente délibération) présentés et délibérés lors de ce comité syndical.

Les principales évolutions introduites concernent :

- la disparition des Communautés de Communes du Sud Libournais et du Brannais, jusqu'alors adhérentes au PETR, portant à 5 le nombre des EPCI adhérents au PETR.
- la nouvelle représentativité de ces 5 EPCI au sein du comité syndical du PETR qui établit à 14 le nombre de délégués titulaires de La Cali au PETR (ainsi que 14 délégués suppléants) et à 69 le nombre de mandats détenus par La Cali sur un total de 138 (conformément à la règle qui stipule qu'un EPCI ne peut pas, à lui seul, compter plus de la moitié des mandats totaux du Comité Syndical).

Vu l'avis du Bureau communautaire du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (66 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve le projet de statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Libournais annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 09/02/2017

Reçu en préfecture le 09/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_019-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-019 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIFE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME
DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

2017-01-019 - 2/2

Envoyé en préfecture le 09/02/2017

Reçu en préfecture le 09/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017_01_019-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des Communes membres de La Cali approuvant leur plan local d'urbanisme ou plan d'occupation des sols, ou carte communale,

Vu l'arrêté du 29 novembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais et extension aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nerigean, Saint-Quentin-de-Baron, Tizac-de-Curton ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme,

V

u les articles L. 213-3 et R. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Considérant que la Cali est titulaire du droit de préemption urbain en lieu et place des Communes, depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les communes membres ont fait part de leur souhait de se voir déléguer par La Cali le droit de préemption urbain ainsi qu'il ressort des délibérations de leur conseils municipaux des communes l'ayant institué,

Considérant que le droit de préemption, qu'il soit délégué ou non, ne peut s'exercer que dans le respect des compétences statutaires de la Collectivité qui bénéficie de son usage ;

Considérant que tout bien acquis par le délégataire, du fait de l'usage du droit de préemption délégué, entre dans le patrimoine de ce dernier.

Vu les délibérations des communes instaurant le droit de préemption urbain ci-annexées,

Vu l'avis du Bureau du 23 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (66 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire :

- délègue son droit de préemption urbain au profit des communes membres, pour exercer le droit de préemption urbain, au besoin après institution de ce droit, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elles ont conservées,
- précise que cette délégation est accordée sans condition autre que le respect des textes régissant l'exercice du droit de préemption urbain,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 09/02/2017

Reçu en préfecture le 09/02/2017

ID : 033-200027068-20170131-2017_01_020-DE

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-020 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS : EXTENSION DU PERIMETRE, MODIFICATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES MEMBRES DU PREMIER COLLEGE DU COMITE DE DIRECTION**

Envoyé en préfecture le 09/02/2017

Recu en préfecture le 09/02/2017

Affiché le

D:\033-2017\033-2017-0134-2017-01-020-DE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du développement touristique et de l'urbanisme, présentée en son absence par Madame Gabi HOPER, Conseillère communautaire déléguée en charge du rayonnement du tourisme fluvial,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu les statuts de l'office de tourisme intercommunal du Libournais (OTIL) adoptés par le Conseil communautaire de La Cali le 17 décembre 2015, et notamment ses articles 1^{er}, 2, 4.1, 4.2, 4.3, 6, 9.1, 9.2, 9.3 et 11.2,

Vu l'article 66 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les articles L.134-1, L.134-2 et L.134-6 du Code du tourisme,

Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.133-4 et L.133-5 du Code du tourisme relatifs à l'administration d'un office de tourisme en Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et à la représentation de la collectivité au sein de l'instance délibérative de l'office,

Vu les articles R.133-3 et R.133-4 du Code du tourisme applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'EPIC et à la composition du comité de direction,

Vu l'article R.134-12 relatif aux offices de tourisme intercommunaux,

Conformément aux articles L.133-1 et L.133-3 du Code du Tourisme, La Cali a confié à l'office de tourisme intercommunal du Libournais l'exercice des missions de service public touristique concernant l'accueil, l'information et la promotion touristique de son territoire. Elle lui a également confié une mission de développement de son économie touristique, notamment à travers la création et la commercialisation de produits.

Afin de tenir compte de la nouvelle dénomination de la compétence tourisme opérée par la loi NOTRe, il convient de modifier les statuts de l'OTIL et en particulier son article 1^{er} en intégrant la phrase « À ce titre, il peut faire assurer tout ou partie des missions relevant de la compétence promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme telle que dénommée par la loi NOTRe et détenue par La Cali. ».

Afin de tenir compte de la fusion/extension de La Cali effective depuis le 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Conseil communautaire de mettre à jour les statuts de l'OTIL pour élargir son périmètre à l'ensemble du territoire de la nouvelle Cali en intégrant la phrase « Son action s'étend sur l'ensemble du périmètre de La Cali. » au sein de l'article 1^{er} desdits statuts.

Considérant que l'office de tourisme intercommunal du Libournais constitué en EPIC est administré par un Comité de direction et dirigé par un directeur,

Considérant que la composition du Comité de direction de l'office de tourisme et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 et R.133-19 du Code du tourisme,

Considérant que les membres représentant l'établissement public de coopération intercommunale détiennent la majorité des sièges du Comité de direction de l'office de tourisme, conformément aux dispositions de l'article L.133-5 du Code du tourisme,

Afin de tenir compte de l'extension du périmètre de La Cali, il est proposé au Conseil communautaire de modifier les statuts de l'OTIL et en particulier ses articles 4.1 et 4.2 en prévoyant que le Comité de direction de l'office de tourisme intercommunal du Libournais sera désormais composé de 16 membres titulaires et autant de suppléants, répartis en 2 collèges (10 représentants de la Communauté pour le 1^{er} collège et autant de suppléants ; et 6 représentants des activités intéressées au tourisme ou de personnes qualifiées pour le second collège et autant de suppléants),

Le Conseil communautaire élit les 10 représentants titulaires au premier collège du Comité de direction de l'EPIC et leurs suppléants choisis parmi les membres titulaires ou suppléants du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais.

Enfin, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à quelques ajustements techniques des statuts de l'OTIL : précision sur les délais de convocation du Comité de Direction ; précisions sur les modalités de désignation du Directeur, la durée de son contrat et les incompatibilités de fonction ; suppression d'une référence obsolète liée à la mise en place de l'OTIL avant sa création effective en janvier 2014 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- étend le périmètre de l'office de tourisme intercommunal du Libournais à l'ensemble du territoire de La Cali,
- approuve la modification des statuts de l'office de tourisme intercommunal du Libournais annexés à la présente délibération,
- approuve la désignation des membres du premier collège du Comité de direction comme suit :

Titulaires	Suppléants
Jacques LEGRAND (Vayres)	Marcel BERTHOME (Saint-Seurin-sur-l'Isle)
Gaby HÖPER (Libourne)	Michel FOULHOUX (Coutras)
Bernard PIOT (Espiet)	Philippe DURAND-TEYSSIER (Lalande de Pomerol)
Bernard GUILHEM (Arveyres)	Loïc MAGNAN (Moulon)
Michel GALAND (Libourne)	Jack ALLAIS (Saint Quentin de Baron)
Georges DELABROY (St Christophe de Double)	Pierre-Jean MARTINET (Tizac de Lapouyade)
Jean-Luc BARBEYRON (Pomerol)	Mireille CONTE-JAUBERT (St Medard de Guizieres)
Bruno LAVIDALIE (Lagorce)	Paquerette PERYDIEUX (St Antoine sur l'Isle)
David REDON (Porchères)	Michel VACHER (Le Fieu)
Fabienne KRIER (Bayas)	Jean-Luc DARQUEST (Bonzac)

- autorise Monsieur le Président à prendre l'arrêté de nomination des personnes désignées par leurs instances après consultation pour le second collège.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 09/02/2017

Reçu en préfecture le 09/02/2017

Affiché le



ID : 033-200027068-20170131-2017_01_020-DE



SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

2017-01-021 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 25 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le trente et un janvier à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, au Complexe sportif - gymnase à la grande lande lieu-dit "ZI les boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , André TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Kléber AUDINET, Mélanie BOISSAVIE, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Denis SIRDEY pouvoir à Thierry MARTY, Corinne VENAYRE pouvoir à Laurence ROUEDE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS EN CATEGORIE II

2017-01-021 - 2/2
Envoyé en préfecture le 10/02/2017
Recu en préfecture le 10/02/2017
ID : 033-200027068-20170131-2017_01_021-DE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du développement touristique et de l'urbanisme, présentée en son absence par Madame Gabi HOPER, Conseillère communautaire déléguée en charge du rayonnement du tourisme fluvial,

Dans le cadre de la politique touristique ambitieuse qu'elle s'est fixée et qu'elle met en œuvre avec son Office de Tourisme (l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais -OTIL-, constitué au 1^{er} janvier 2014 sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial), La Cali a notamment orienté son action vers la qualité de services et d'accueil auprès des clientèles touristiques.

C'est dans cette optique que La Cali a souhaité que l'OTIL obtienne le classement en catégorie 2, au cours de ses 3 premières années d'exercice. Ce classement s'obtient par le dépôt d'un dossier, auprès de Monsieur le Préfet du Département, par lequel l'office de tourisme apporte la démonstration que les services qu'il propose aux clientèles touristiques atteignent un niveau de qualité suffisant en matière d'accueil et d'information, de communication et de promotion du territoire, de coordination des prestataires et de commercialisation de l'offre touristique. Ainsi, ce classement, reconnu à l'échelle nationale, est un véritable engagement dans une démarche qualité.

Depuis la création de l'OTIL, la volonté de La Cali et de l'Office de Tourisme d'offrir davantage de services à destination des clientèles et des prestataires se reflète dans l'ensemble de ces dimensions :

- accueil et information des clientèles : à travers un maillage territorial fin dont l'objectif est d'assurer l'accueil et la diffusion de l'information en divers lieux du territoire, grâce aux bureaux d'information touristiques mais aussi à l'accueil « hors les murs » (qui consiste à aller à la rencontre des clientèles touristiques sur les lieux de loisirs qu'elles pratiquent) ;
- communication et promotion du territoire : en s'appuyant sur des outils performants tels que le nouveau site Internet de l'Office de Tourisme ou encore l'utilisation croissante des réseaux sociaux ;
- coordination des prestataires et commercialisation de l'offre touristique : par la mise en place d'une boutique au sein de l'Office de Tourisme ; la création et la vente de produits groupes pour le tourisme d'affaire ; la création et la vente de prestations individuelles ; ... En ce sens, le classement permet également d'asseoir la crédibilité et le professionnalisme de l'Office de Tourisme auprès des prestataires du territoire dans son rôle « d'apporteur d'affaire ».

En outre, le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 2 est également un véritable outil de management interne. En effet, il nécessite la mise en œuvre de nouveaux process de fonctionnement qui garantissent le professionnalisme et l'engagement des équipes et l'optimisation des services rendus : capacité d'écoute de la clientèle, spécialisation des missions,...

Une fois ce classement acquis, l'objectif de l'OTIL sera de continuer sa progression et la montée en gamme de ses services afin d'aller vers le classement en catégorie 1 et la marque Qualité Tourisme (nombre de jours d'ouverture plus important, accueil polyglotte, politique commerciale renforcée,...).

L'OTIL est dès aujourd'hui en mesure d'obtenir le classement en catégorie 2, compte tenu de l'ensemble des services qu'il a mis en place ces dernières années. Une délibération de La Cali est nécessaire pour solliciter ce classement, auprès de Monsieur le Préfet, sur la base du dossier constitué par l'OTIL (annexé à la présente délibération).

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais du 29 novembre 2016, proposant son classement en catégorie 2,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- approuve le dossier de classement en catégorie 2 constitué par l'Office de Tourisme du Libournais
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le classement de l'Office de Tourisme du Libournais en catégorie 2.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais